



Présidence : Islande

634ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 février 2011

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 10 h 15

2. Président : Ambassadeur S. Skjaldarson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE
CALENDRIER ET LES MODALITÉS DU
SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR
LES DOCTRINES MILITAIRES

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 1/11 (FSC.DEC/1/11) sur l'ordre du jour, le calendrier et les
modalités du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires ;
le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE CHANGEMENT DE LA DATE
DE L'ÉCHANGE GLOBAL D'INFORMATIONS
MILITAIRES POUR 2011

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 2/11 (FSC.DEC/2/11) sur le changement de la date de l'échange global d'informations militaires pour 2011 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Danemark, Président
- b) *Atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, tenu à Vienne les 27 et 28 janvier 2011* : Président
- c) *Travaux à venir sur le Document de Vienne 1999* : Président
- d) *Nomination de Mme B. Gare comme chef de file de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2011* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 février 2011 à 10 heures, Neuer Saal

634ème séance plénière

FSC Journal No 640, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1/11
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS DU SÉMINAIRE
DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES**

(Vienne, 24 et 25 mai 2011)

L'OSCE tiendra un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires à Vienne les 24 et 25 mai 2011, sixième séminaire de ce type au sein de la CSCE/de l'OSCE, afin d'examiner les changements survenus dans les doctrines militaires du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits et de l'émergence de nouvelles technologies. Ces changements seront examinés du point de vue de leur impact sur les forces armées et leurs structures de défense. Les conclusions et recommandations issues du Séminaire seront étudiées par le FCS de l'OSCE.

Le présent Séminaire se tiendra conformément à la Décision No 5/10 du FCS (FSC.DEC/5/10 du 7 juillet). La tenue de ces séminaires est encouragée dans le Document de Vienne 1999 des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité et vise à améliorer les relations mutuelles entre les États participants en s'attachant à promouvoir le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier**Mardi 24 mai 2011**

10 heures – 13 heures

Remarques liminaires : Introduction par le Président du Séminaire (Italie)

Séance 1 : Changement dans les doctrines

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux
- i) Évolution des menaces et formes changeantes des conflits : leur nature, leur dimension et leurs effets sur l'espace de l'OSCE
- ii) Menaces et défis hybrides : fréquence accrue des guerres asymétriques, parallèlement à un usage accru

d'armes et de tactiques classiques/non classiques sur le champ de bataille.

- iii) Incidences sur les doctrines militaires et approche globale des instruments politico-militaires pour faire face à ces défis
 - Débat avec le panel et les participants
 - Remarques de clôture du modérateur

15 heures – 18 heures

Séance 2 : Changement technologique

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux
- i) Progrès technologiques : évaluation des avantages et inconvénients du changement technologique pour la doctrine et les opérations militaires
- ii) Dans une ère de spécialisation accrue et de systèmes militaires très complexes, quelles sont les incidences pour les capacités de défense, l'interopérabilité et les opérations multinationales ?
 - Débat avec le panel et les participants
 - Remarques de clôture du modérateur

Mercredi 25 mai 2011

10 heures – 13 heures

Séance 3 : Effets des changements doctrinaux et technologiques

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux
- i) Incidences des changements doctrinaux et technologiques, notamment de l'Internet, sur les structures et les activités militaires
- ii) Incidences pour la politique de sécurité et de défense, notamment maîtrise des armements et renforcement de la confiance et de la sécurité
 - Débat avec le panel et les participants
 - Remarques de clôture du modérateur

15 heures – 18 heures

Séance 4 : Questions/leçons identifiées et objectifs pour l'avenir

- Résumé du modérateur de la séance
- Débat
- Conclusions et recommandations
- Remarques de clôture par le Président du Séminaire

II. Modalités d'organisation

Préparatifs du Séminaire

Les chefs d'état-major de la défense/d'état-major général ou autres hauts représentants et universitaires concernés des États participants seront invités à assister au Séminaire. Après des consultations appropriées entre la Présidence du FCS, les délégations et le coordonnateur du Séminaire, le Président du FCS invitera des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée, Mongolie et Thaïlande) seront également invités à assister au Séminaire.

Le Président du FCS désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également des orateurs principaux et des intervenants pour chaque séance parmi les noms proposés par les États participants. Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 18 avril 2011 au plus tard aux fins de le distribuer aux délégations.

Une réunion préparatoire finale sera organisée le 23 mai 2011 entre la Troïka du FCS, le Président du Séminaire, et les modérateurs, orateurs principaux, rapporteurs et intervenants afin de discuter dans les détails de la conduite du Séminaire et de la meilleure manière d'en assurer la gestion pour obtenir les résultats souhaités.

Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, apportera son concours au Président du Séminaire et au Président du FCS dans les préparatifs administratifs et budgétaires du Séminaire.

Une réception/cocktail en soirée sera organisée par le Président du FCS le 24 mai 2011.

Les autres dispositions organisationnelles nécessaires seront prises par le Groupe de travail B du FCS.

Conduite du Séminaire

Le Séminaire sera présidé par la Présidence du FCS (Italie) et débutera par une brève introduction (dans le cadre de la séance 1).

L'un des principaux objectifs du Séminaire est d'avoir un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les intervenants. Cela étant, afin de promouvoir un débat interactif, il est demandé aux délégations de ne pas lire, au cours du Séminaire, des déclarations générales qui auront été préparées à l'avance.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur de la séance (intervention d'une durée maximale de cinq minutes) et suivie des exposés de deux orateurs principaux (d'une durée maximale de quinze minutes chacun), après quoi un débat sera organisé. Ce débat sera stimulé par les interventions appropriées (d'une durée maximale de cinq minutes chacune) de quatre intervenants maximum par séance. Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à un maximum de cinq minutes par orateur. Aux fins d'une conduite efficace du Séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et orientera les discussions et favorisera un débat interactif en introduisant les

questions relatives aux sujets examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient la possibilité de prendre la parole et d'intervenir dans le temps imparti pour chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut adapter le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps disponible. Les orateurs qui dépassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.

Avant la séance 4 du Séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec les modérateurs de chacune des séances, présentera au modérateur de la séance 4 un bref rapport sur les questions abordées au cours des séances de travail respectives.

Le modérateur de la séance 4 (qui aura assisté à la totalité du Séminaire) présentera un aperçu général des trois séances précédentes et contribuera à la discussion sur les conclusions qui en découlent. Les participants au Séminaire peuvent également présenter des observations sur des questions qui pourront être examinées ultérieurement dans le cadre du FCS de l'OSCE.

Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs de chacune des quatre séances, le Président du FCS établira (à l'issue du Séminaire) un compte rendu succinct des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

Les autres règles de procédures et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/2/11
2 February 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

634ème séance plénière

FSC Journal No. 640, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 2/11
CHANGEMENT DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL
D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2011

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le paragraphe (1) de l'Échange global d'informations militaires (DOC.FSC/5/96), en vertu duquel les États participants fournissent les informations le 30 avril de chaque année au plus tard,

Notant que l'intersession de printemps de l'OSCE a lieu du 18 avril au 1er mai 2011,

Décide ce qui suit :

Les informations visées par l'échange global d'informations militaires pour 2011 seront fournies le 4 mai 2011 au plus tard, à titre exceptionnel pour cette année.